



Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

2016

Contrat du délégué départemental

UNUCR

Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

CA du 18 mars 2016

Adopté par AG du 21 mai 2016

Préambule

Le délégué départemental exerce les missions confiées par le conseil d'administration conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR).

Il forme autour de lui une équipe de travail de façon :

- A répondre aux demandes de recherches.
- A obtenir un maximum d'efficacité en la matière avec le concours de formateurs, de conducteurs et de personnalités cynégétiques.
- A travailler en collaboration avec le personnel de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de l'Office National des Forêts, ainsi qu'avec le personnel technique des fédérations des chasseurs, les gardes particuliers et les louvetiers.

Les excellentes relations humaines, le respect permanent de notre déontologie doivent permettre de constructifs contacts avec les différentes instances départementales chargées de la chasse et doivent régler tous conflits locaux internes afin de favoriser au sein de la délégation un état d'esprit cordial, convivial et efficace sans aucune polémique.

Taches administratives

- Fourniture annuelle du compte-rendu départemental des recherches via GesChasse
- Fourniture annuelle du calendrier et du compte-rendu départemental des autres activités.
- Fourniture annuelle du bilan financier départemental.

Ces trois documents arrêtés au 31 mars sont à fournir dans les formes en vigueur aux différents responsables pour le 15 avril de chaque année, et conditionnent le règlement de la ristourne et des aides en vigueur, par le trésorier.

Taches techniques

Le délégué départemental, s'engage :

- A organiser ou à faire organiser par l'un de ses membres des séances d'entraînements pour les futurs conducteurs, et des exercices pratiques pour les conducteurs sous parrainage.
- A participer autant que possible, pendant son mandat (5 ans), à au moins une réunion annuelle des délégués départementaux et présidents d'associations affiliées.
- A organiser au moins une réunion annuelle de tous les conducteurs et membres.

Il devra également :

- Susciter et répondre aux invitations des différentes assemblées générales cynégétiques du département, aux formations du permis de chasser et du brevet grand gibier
- Inciter à l'évolution des principales dispositions réglementaires départementales.
- Donner son avis pour la nomination des futurs conducteurs et le suivi de leur parrainage.
- Suivre les conducteurs, recueillir toutes informations, et les faire remonter au niveau national.

- Suivre la liste des conducteurs publiée par les fédérations ou les préfectures, dans laquelle doit apparaître la totalité des noms des conducteurs agréés UNUCR du département, hormis éventuellement les conducteurs ayant produit une demande, écrite et valide, de rattachement à un autre département.
- Participer au règlement de tout conflit humain départemental, et s'efforcer d'y apporter une solution à l'amiable.

Promotion de l'UNUCR

Le délégué départemental, s'engage :

- A rechercher des candidats à la formation de la conduite.
- A rechercher de nouveaux membres dont fédération des chasseurs, association départementale des chasseurs de grand gibier, etc. et suivre les anciens membres (relance éventuelle de l'appel à cotisation).
- A participer aux différentes fêtes de la chasse ou manifestations similaires (expositions de trophées...).

Gestion de la comptabilité départementale

Cette gestion se fera dans les conditions prévues à l'acte de délégation établi par le trésorier de l'UNUCR.

Elle portera exclusivement sur un unique compte départemental préalablement ouvert par l'association nationale au sein de sa banque mère et sur une caisse en numéraire. La responsabilité de l'association nationale ne couvre que ce compte et cette caisse sous réserve de déclaration comptable annuelle.

Engagement

Je, soussigné,

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. 1 : Tél. 2 :

E-mail : @

délégué du département n° , accepte la délégation qui m'est donnée par le conseil d'administration de l'UNUCR, et m'engage à respecter ce contrat en toutes circonstances.

Je reconnais expressément que cette délégation est un mandat qui m'est donné par l'UNUCR au visa des dispositions des articles 1984 et suivants du code civil. Il peut être mis fin à ce mandat, dans les conditions telles que prévues par les dispositions de l'article 2003 du code civil et/ou conformément aux dispositions de l'article 3.3.1 du règlement intérieur de l'UNUCR.

Fait à , le